

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 133-2022

Objet : Renouvellement du dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE)

Rapporteur : Katell CHANTREAU

En se dotant d'un PACAET (Programme d'Actions Climat Air Energie Territoriale), Douarnenez Communauté a montré sa volonté d'œuvrer à la transition écologique.

Afin de développer la pratique du vélo et plus précisément d'aider à l'équipement de la population en vélo électrique, un bonus vélo à assistance électrique (VAE) est proposé. Ce dispositif consiste en l'octroi d'une aide financière à l'achat de vélos électrique. Il serait mis en place du 1/01/2023 jusqu'au 31/10/2023, avec une enveloppe financière de 10 000€, soit 50 subventions de 200€.

Parmi les 50 bourses VAE, 3 seront réservées pour des personnes en situation de handicap jusqu'au 30 septembre 2023. S'il n'y a pas de demande de personnes en situation de handicap à cette date, elles seront attribuées à des autres demandeurs potentiels sur liste d'attente.

L'aide concerne un vélo neuf homologué, comprenant les équipements de sécurité obligatoires (éclairage, signalisation sonore, freins) et vendu par un professionnel qui délivre une facture. Est éligible à l'aide une personne physique majeure d'un foyer fiscal dont la résidence principale se situe dans l'une des communes de Douarnenez Communauté et qui fait l'acquisition d'un vélo selon les caractéristiques présentées dans le règlement en annexe. Le dispositif est accessible avec condition de revenus du bénéficiaire selon un barème lié au revenu fiscal de référence et en fonction de la composition du ménage.

De plus, un bonus sécurité d'une enveloppe de 2500€ s'ajoute au dispositif afin de permettre de bénéficier d'un forfait de 50€ maximum pour l'achat d'équipements de sécurité : vêtements, gilets, presse cheville réfléchissants, lumières et casque).

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes devront adresser un dossier à Douarnenez Communauté qui sera disponible au siège, dans les 5 mairies concernées et téléchargeables sur le site internet.

La demande de subvention sera instruite et contrôlée par un agent de Douarnenez Communauté. Les demandes d'aide conformes et complètes seront présentées régulièrement à un groupe de deux

techniciens et de deux élus afin d'autoriser l'attribution nominative des subventions et leur versement dans la limite de l'enveloppe financière.

Les modalités d'attribution sont précisées dans le règlement et le formulaire de demande de subvention en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement et Transitions du 24 novembre 2022,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022,

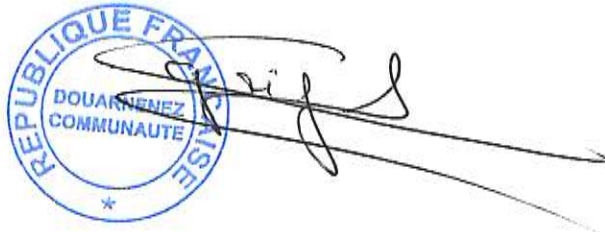
Il est proposé :

- **D'adopter le dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE),**
- **De valider le document règlement et le formulaire de demande de subvention du dispositif précisant notamment le type de matériel éligible, les conditions d'accès, les modalités de sollicitation et le montant des subventions,**
- **D'autoriser le Président à accorder les subventions aux personnes concernées, dans le cadre des dispositions de ce règlement.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

**Le 2^{ème} vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente,
Christian GRIJOL**

The image shows a blue circular official stamp of the Douarnenez Communauté. The text inside the stamp reads "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "DOUARNENEZ" in the middle, and "COMMUNAUTE" at the bottom, with a small star at the very bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the right.